

DECISION n° 25.32 : Tarifs de mise à disposition des espaces de l'IMVT.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

Le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, en sa séance du 23 septembre 2025,

D E C I D E

D'approuver à l'unanimité, la tarification de la mise à disposition des espaces de l'IMVT avec les modalités suivantes :

Le tarif plein :

Tarifs proposés au CA du 23 septembre 2025

Tarifs TTC pour les mises à disposition des espaces de l'IMVT

Lieux disponibles à la location <i>(sous réserve de disponibilité en lien avec l'activité des établissements de l'IMVT)</i>	Forfait occupation 8h pendant les horaires d'ouverture du bâtiment du lundi au vendredi de 8h - 20h	Forfait occupation 8h en dehors des horaires d'ouverture du bâtiment soirée - WE - vacances scolaires
Amphi 200 ou 250	1 700 €	2 400 €
Salle du conseil (100m²)	1 500 €	2 100 €
Espace extérieur : Terrasse désirée ou cour d'expérimentation	1 800 €	2 500 €
Grands Ateliers (300m²)	1 300 €	1 700 €
Salle réunion 50 m² à 100m²	300 €	400 €
Cafeteria 200 m²	1 000 €	1 400 €
Bâtiment entier	19 000 €	26 000 €
Options en sus		
Espace déjeuner / cocktail : salle R401 / terrasse ou espace équivalent	500 €	700 €
Forfait présence régisseur (4h) + enregistrement vidéo	300 €	500 €
Forfait logistique - aménagement des salles	300 €	500 €
Forfait sécurité / gardiennage (4h)		de 500€ à 1000€
Autres mises à disposition		
stand presse/ éditeur	150 €	
Mise à disposition pour prise de vue ou tournage à caractère commercial - forfait 8h	3 500 €	
Mise à disposition pour prise de vue ou tournage à caractère non commercial - forfait 8h	1 000 €	

Le tarif partenaire (-50% maximum) est applicable par décision de la direction

La mise à disposition à titre gratuit est applicable sur décision de la direction

Une réduction de 20 à 50% pourra être appliquée sur décision de la direction si plusieurs espaces sont mis à disposition pour un même bénéficiaire ou sur plusieurs jours.

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025
Le président du conseil d'administration



Frédéric BREYSSE